

Vue sur les Bauges

BARBERAZ Infos

juin 2023



Commune de Barberaz
Savoie

Le mot du Maire



Chères barberaziennes,
Chers barberaziens,

Je tiens à vous souhaiter un bel été 2023, qui verra sûrement encore des périodes de fortes chaleurs. Il convient donc de penser à prendre soin les uns des autres, à veiller sur les personnes fragiles qui vous entourent.

La mairie met en place des actions en faveur de nos habitants vulnérables, que nous détaillons dans ce Barberaz Info.

2023 et son été, c'est plus d'une douzaine d'évènements culturels et d'animation que nous développons sur la commune, de juin à août, pour permettre à toutes et tous de s'évader, en restant près de chez soi !

Je tiens par cet édito à vous remercier sincèrement pour l'accueil chaleureux que vous avez réservé en mai et juin aux élus et agents qui sont venus à la rencontre des 900 habitants de maisons individuelles et rez-de-jardin pour mettre en place les pièges à moustiques tigre.

Bel été à toutes et à tous !

Le Maire
Arthur BOIX-NEVEU



Sommaire

- 2 ... La Plaine des sports
- 3 ... L'écologie
- 4 ... Les services de la mairie/l'EHPAD
- 5 ... Vivre ensemble
- 6 ... Le CMJ à Paris
- 7 ... La vie scolaire
- 8 ... Du côté des travaux
- 9 ... Les bons gestes
- 10 ... L'inclusion
- 11 ... La culture
- 12 ... Expressions libres/ Agenda

Retrouvez toute l'actu de la commune sur notre site www.barberaz.fr et sur notre page Facebook



La Plaine des sports



Notre commune a la chance de disposer d'infrastructures agréables.

Parmi elles, la plaine des sports constitue un véritable poumon vert, apprécié des habitants et des personnes pratiquant différents sports (football, tennis, sports boulistes, agrès de pratique sportive) ou se livrant simplement à de tranquilles promenades.

Malheureusement, il n'est pas rare de constater que les panneaux de signalisation routière ne sont pas toujours respectés, ce qui engendre le mécontentement des clubs sportifs lésés et des frais de remise en état qui sont, au final supportés par le budget communal donc les impôts.

A ce titre il est rappelé que sont interdits :

- **l'accès des chiens** sur toute la plaine : un terrain, situé à l'arrière du parking du chemin des prés, leur est réservé en attendant la création d'un espace de liberté dédié. Il est d'ailleurs rappelé que sur tout le territoire communal, où les chiens ne sont pas interdits, ceux-ci doivent être tenus en laisse afin d'éviter les accidents et/ou les morsures et les crottes doivent être ramassées par les propriétaires.

- **l'accès des véhicules à moteur** autres que les véhicules de secours, techniques ou de livraison. Sont particulièrement visés les motos, scooters, quads

De même, afin de ne pas troubler la quiétude des riverains, le stationnement règlementé doit être respecté et donc sont interdits :

- **les stationnements** devant les sorties des propriétés privées, en dehors des places tracées ou sur les places d'arrêt minute (matérialisées en jaune), notamment près des poubelles.

Le vivre ensemble impose le respect de la tranquillité publique, particulièrement entre 22h00 et 7h00 du matin.
Ensemble respectons ces règles basiques

Installation provisoire de jeu de cricket sur la plaine des sports



A la fin du printemps, en fin de journée le weekend, de nombreux jeunes venaient jouer au cricket (sport olympique) sur la plaine des jeux avec parfois des conflits avec les autres usagers.

Le maire a donc autorisé l'association Chambéry Cricket Club à créer une installation provisoire sur la plaine des Jeux, entre les tennis et le city-stade, sur un espace mieux adapté.

Cette installation a beaucoup fait réagir, il convient donc de préciser les choses :

- Le terrain occupé n'était que très peu utilisé car cabossé ;
- L'installation de quelques mètres carrés de béton est provisoire, en attente de trouver un terrain dans l'agglomération, une moquette est installée sur cette partie en béton ;
- L'installation permet la mise en sécurité des joueurs de tennis, des joueurs de basket et des voitures stationnées avenue du stade.

L'association et ses joueurs s'engagent à :

- *Ne pas jouer avant 17h30 et uniquement les samedi et dimanche,*
- *Ne pas tirer en direction des tennis, des parkings et du terrain de basket,*
- *A ne pas tirer quand des passants traversent la plaine des jeux.*

Par ailleurs, les adhérents s'engagent à venir en covoiturage et à ne pas se stationner sur les copropriétés.

N'hésitez pas à aller à leur rencontre pour découvrir ce sport olympique qui sera présent aux JO de Paris 2024 !

Face à la sécheresse, ayons les bons réflexes !

En raison du changement climatique, il est de plus en plus fréquent de voir des hivers et printemps plus secs que les moyennes saisonnières, ce qui peut entraîner des épisodes de sécheresse dès le mois de mars.

Soumis ou non à des mesures de restrictions, chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour économiser l'eau :

Particuliers

- * J'évite de laisser couler l'eau inutilement ;
- * Je limite les arrosages de mon jardin ;
- * J'utilise mes appareils de lavage à plein ;
- * J'installe des équipements économes en eau ;
- * Je récupère l'eau de lavage de ma salade, de mes légumes pour arroser mes plantes.



Industriels

- * Je recycle certaines eaux de nettoyage ;
- * Je mets en place des circuits fermés.

Agriculteurs

- * Je mets en place des tours d'eau pour l'irrigation ;
- * J'utilise un matériel d'irrigation hydro-économe ;
- * Je réduis l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements.

Pour aller plus loin :

<https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau>

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-action-gestion-resiliente-et-concertee-eau>



L'eau devient une ressource rare, il faut l'économiser !

Canicule, fortes chaleurs

Depuis 2003, un Plan canicule est mis en place chaque année par le Ministère des affaires sociales et de la santé.

Au niveau local, un recensement de la population à risque est mis en place à partir du 1er juin.

Pour ce faire, la mairie a besoin de connaître les personnes qui rentrent dans ce dispositif :

- personnes de 60 ans en perte d'autonomie, résidant à leur domicile,
- personnes de plus de 65 ans résidant à leur domicile,
- personnes en situation de handicap,

Si vous êtes concernés, la demande d'inscription est à réaliser :

- soit par vos soins,
- soit par un représentant légal,
- soit par un tiers (personne physique ou morale).

Vous pouvez vous présenter en mairie pour remplir le formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif ou le télécharger sur notre site www.barberaz.fr rubrique «solidarité» «CCAS»



En cas de malaise appelez le 15

Pour + d'informations

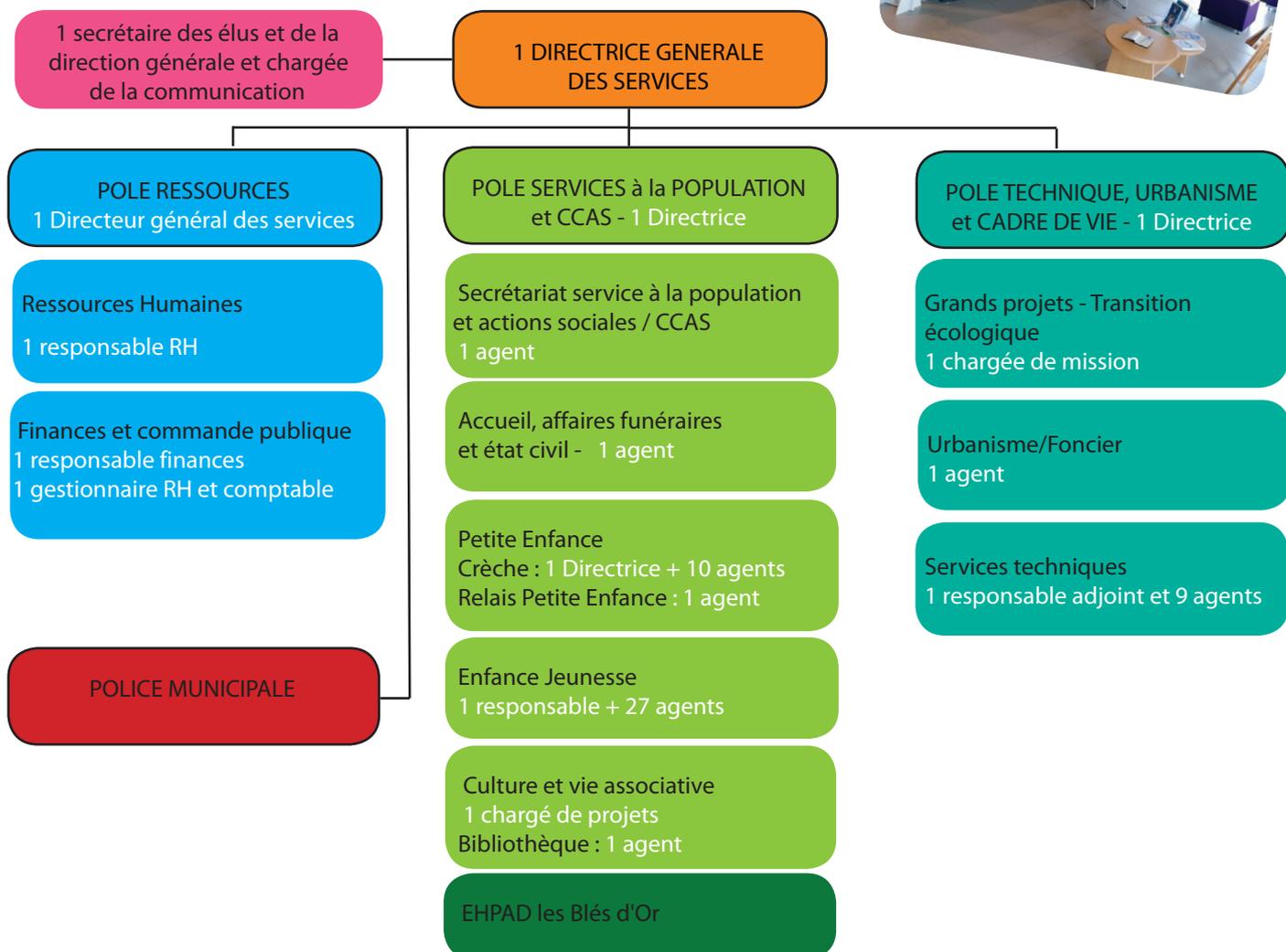
0 800 06 66 66 (appel gratuit)

meteo.fr - #canicule

Les services de la mairie

Un nouvel organigramme au sein des services

Suite à l'audit des services, un nouvel organigramme a été mis en place pour mieux répondre à vos besoins.



L'EHPAD les blés d'or

Le Centre communal d'action sociale de Barberaz a en charge depuis le 1er janvier 2020, la gestion de l'EHPAD des Blés d'Or situé à Saint-Baldoph.

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de statut public territorial, il offre une grande capacité d'hébergements.

Depuis 30 ans, à proximité des commerces et des accès bus, l'établissement bénéficie d'un cadre privilégié, calme et verdoyant.

Afin de gérer au mieux cet établissement et dans la continuité de la réorganisation des services au sein de la mairie de Barberaz, il a été décidé de mutualiser certains personnels pour la gestion administrative de cet établissement notamment, au niveau des finances et ressources humaines.

Cette mutualisation sera effective au 1er juillet 2023.



Vive les beaux jours !

Cette période de l'année, attendue de tous, est généralement propice aux travaux de jardinage ou d'entretien et de réparation. Il est donc nécessaire de rappeler quelques règles essentielles en la matière :

- au niveau du bruit : ce type de nuisance est particulièrement désagréable et les horaires autorisés sont encadrés par arrêté préfectoral.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés
matin	8h30 à 12h00					9h00 à 12h00	10h00 à 12h00
après-midi	14h00 à 19h30					15h00 à 19h00	

- la taille des haies : fortement déconseillée entre mars et juin en raison des risques de destruction des nids et donc d'une atteinte non négligeable à la biodiversité. La commune a signé un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) qui peut fournir tous les renseignements souhaités. Pour autant, chaque propriétaire a l'obligation d'entretenir les haies, particulièrement lorsque celles-ci sont mitoyennes de l'espace public. En cas de taille après le printemps, soyez vigilants par rapport aux nids des oiseaux.

- l'eau : doit être utilisée avec parcimonie pour l'arrosage des jardins, en application des arrêtés préfectoraux qui régissent ce dispositif. Il est rappelé que la commune offre un chèque de 150 € maximum pour l'acquisition d'une cuve réservoir d'eaux pluviales de 500 litres minimum (se renseigner en mairie auprès du service urbanisme ou sur www.barberaz.fr).

- le brûlage à l'air libre des végétaux (et plus généralement de tous déchets) : est strictement interdit sous peine d'une amende de 450 € maximum (code de l'Environnement). Le compostage des déchets verts doit être réalisé. Des seaux à compost sont disponibles en mairie et des espaces sont accessibles au pied de certaines copropriétés ou sur l'espace communal.

Distribution des pièges à moustiques

La distribution des pièges à moustiques, depuis début mai, par les élus et les agents communaux formés par l'EID Rhône-Alpes dans toutes les maisons individuelles et rez-de-chaussée avec jardin des immeubles, a connu un très bon accueil de la part de tous les barberaziens. Nous les en remercions. Cependant, certaines propriétés n'ont pas pu être visitées faute de personne présente au domicile lors du passage.

Afin que cette opération soit pleinement efficace, il est nécessaire que la totalité des habitations soient équipées de pièges à moustiques et qu'une visite du terrain soit réalisée pour identifier les lieux de pontes. Les personnes qui n'ont pas encore reçu leur piège à moustiques vont se voir remettre dans leur boîte aux lettres un courrier les informant de contacter la mairie afin de prévenir de leur disponibilités dans la journée ou la soirée pour une future visite.



M. Yvan ROTA BULO, conseiller délégué santé et ressources humaines, montant un piège chez un habitant

Un retour d'expérience sera prévu dans le prochain Barberaz infos de l'automne.

Pour contacter la mairie
04 79 33 39 37
Laissez vos nom, prénom, adresse et disponibilités

Le conseil municipal des jeunes au Sénat



Un excellent souvenir pour ces jeunes citoyens qui ont participé activement pendant deux ans au conseil municipal des jeunes. Ici en présence de Mme Martine BERTHET.

Une vingtaine d'élus du conseil municipal des jeunes de la commune ont pris le train pour Paris, accompagnés du Maire Arthur Boix Neveu, d'élus et de personnels.

Pour ponctuer la fin du mandat de 2 ans, tous avaient rendez-vous avec la sénatrice de Savoie, Martine Berthet, pour une visite du Sénat. Après un exposé historique, les échanges entre la parlementaire et les jeunes élus permettaient de parfaire la connaissance de cette institution et de ses modes de fonctionnement. Sous les dorures du palais du Luxembourg édifié sous Marie de Médicis, les jeunes étaient particulièrement intéressés par la découverte de la bibliothèque et de ses fabuleux ouvrages.

Le clou de la journée restait la visite de l'hémicycle, avec des jeunes conseillers assis parfois au banc de Victor Hugo, de Victor Schoelcher ou encore de Raymond Poincaré. Les plus téméraires n'hésitaient pas à monter à la tribune pour jurer de l'effet d'une telle posture et, qui sait, déclencher des vocations !

Au préalable, les jeunes conseillers avaient visité, sur l'invitation de la Sénatrice, le musée du Luxembourg. Après le repas tiré des sacs, toute la petite troupe prenait la direction des quais de Seine, pour une excursion en bateau mouche à la découverte des monuments parisiens, avant les JO de 2024. Tour à tour chacun admirait le Pont Neuf, Notre-Dame, le Louvre, l'Hôtel de Ville ... et bien sûr la Tour Eiffel.



Ici à l'hémicycle

Pendant la pause déjeuner...

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, le service périscolaire a pu mettre en place le programme des activités, imaginé avant la période covid.

Ainsi chaque jour les enfants inscrits aux restaurants scolaires élémentaires de la Concorde ou de l'Albanne se voient proposer différentes activités.

Pour la Concorde, c'est après le repas, pour l'Albanne soit avant ou après en fonction du passage de l'enfant au premier ou au second service.

Les enfants choisissent une activité ou peuvent rester en temps libre s'ils le souhaitent.

Les activités proposées sont par exemple balle assise, foot, théâtre/improvisation théâtrale, karaoké, danse, crochet, activités manuelles, méditation, auto massage, relaxation coréenne, scoubidou, thèque...

Une boîte à idées sera proposée prochainement afin de permettre aux enfants de partager leurs idées d'activités.



La "boîte à soucis"

Préoccupée par les dangers du harcèlement à l'école, et en réponse aux inquiétudes des parents, la commune a pris l'initiative d'installer une boîte aux lettres qui pourrait recueillir les témoignages ou les appels aux secours des enfants, sur proposition d'une maman de la commune.

Après concertation avec l'équipe enseignante et l'inspecteur de circonscription, trois boîtes à soucis ont été installées ce début juin sur la commune: une dans chacun des halls d'entrée des écoles élémentaires et la dernière sur le parvis de la mairie. Ces boîtes viennent compléter localement le dispositif porté par l'Education Nationale avec le programme pHARe, les numéros d'urgence 3018 et 3020 et les interventions de prévention dans les classes effectuées par le SI Jeunesse.

Les boîtes à soucis sont destinées à recueillir les « appels aux secours » des enfants qui subissent régulièrement moqueries, racket, harcèlement, violences physiques ou verbales, qui sont victimes de comportements déplacés de la part d'adultes dans et hors l'école, qui ne peuvent pas ou ne savent pas à qui le dire.

Avec une attention particulière accordée à la confidentialité de la demande, les courriers seront ensuite transmis et traités par les services compétents.



Rappelons que plus de
700 000 élèves sont victimes de
harcèlement scolaire en France, soit près
d'un enfant sur dix...

Du côté des Travaux

Le chœur de l'Eglise

Le sol du chœur de l'église, en dalle vinyle datant des années 1960, présentait un état de dégradation important.

De plus, un diagnostic ayant révélé la présence d'amiante, tant dans les dalles que dans la colle, la mairie a pris la décision de faire retirer rapidement ce revêtement.

Initialement, le projet comportait également la mise en œuvre d'un revêtement en béton ciré. La dalle support présentant une forte humidité, cette solution ne pourrait être techniquement pérenne.

En outre, l'esthétique de la dalle béton brute étant satisfaisante, il a été décidé de la laisser en l'état pour le moment et de se reposer au printemps 2024 la question de la mise en place d'un revêtement ou non.



avant



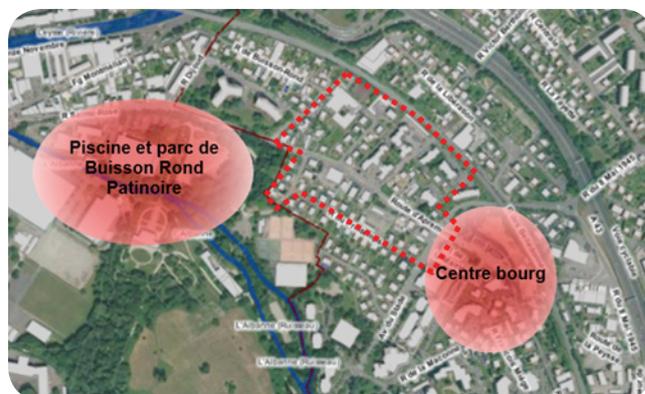
après

Zone "PAPAG" route d'Apremont

La zone du Périmètre en Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) comprend un secteur bordant la route d'Apremont, entre le parc de Buisson Rond et la voie ferrée. La mairie a lancé en mars 2022 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir le devenir de ce quartier.

Deux séances de concertation publique ont déjà été organisées. La première a pris la forme d'une balade urbaine et a permis de réaliser un diagnostic des ressentis des participants. La deuxième, réalisée en mairie, a eu pour but de définir les types d'ambiances et de profils en travers que les administrés souhaitaient retrouver sur les différentes rues. Ces éléments ont permis à l'AMO d'établir 2 scénarii basés sur 2 philosophies bien distinctes :

- l'un consiste à renforcer les polarités existantes avec des aménagements plutôt résidentiels,
- l'autre propose d'étirer le centre en prolongeant son axe commercial. Ces deux scénarii seront présentés et débattus lors d'une dernière séance de concertation, le **lundi 11 septembre 2023 à 20h dans la grande salle polyvalente.**



Venez dessiner l'avenir de Barberaz !

Cimetière communal

Dans le cimetière, des concessions sont conclues (sous certaines conditions) avec les résidents permanents de la commune appelés concessionnaires. La durée de concessions est variable allant de 15 à 50 ans.

La concession arrivant à son terme, le concessionnaire dispose de 2 ans pour faire connaître à la commune son souhait de faire valoir son droit à renouvellement ou d'abandonner sa concession.

Passé ce délai, la commune est en droit de faire procéder d'office à la reprise de la concession.

Dans ce cadre, la commune de Barberaz a engagé cette année une mise à jour conséquente de ses fichiers en interrogeant les ayants droits des concessionnaires sur les suites à donner à la concession de famille.

C'est pourquoi, la commune va entreprendre, au cours de cette année 2023, la reprise d'une trentaine de concessions échues depuis plus de 10 ans et non renouvelées à ce jour, sur les sections A et B du cimetière communal (partie haute).

Les restes des personnes inhumées dans chaque emplacement seront repris et rassemblés dans un cercueil de grandeur appropriée appelé reliquaire.

Identifiés avec les noms des défunts, ils seront ensuite déposés à perpétuité dans l'ossuaire communal qui sera prochainement rénové et ce, dans les conditions de respect et de dignité des défunts.



Végétalisation des allées en cours

Vélo à assistante électrique - VAE

Pédalez branchés !

Grand Chambéry renouvelle pour la 4ème année consécutive l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique – VAE.

L'aide atteint 1 000 € pour les revenus les plus modestes, voire 1 500 € en cas de vélo cargo (VAE avec caisse à l'avant ou porte bagage allongé).

Barberaz a décidé d'abonder ce chèque par une prime communale d'un montant de 200 €.

Pour bénéficier de ces deux aides, profitez d'un guichet unique mis en place par Grand Chambéry et Barberaz. Votre demande d'aide sera déposée par le vélociste de votre choix (parmi les vélocistes partenaires de l'opération) et instruite par les services de Grand Chambéry, en lien avec la commune.



Même avec la fin des aides de l'Agglomération (chèques déjà tous distribués), celle de la Commune reste valable.

Toutes les infos sur www.grandchambery.fr/vae

Le vélo c'est bon pour la santé et le moral !

Et si vous louiez un broyeur ?

La Commune de Barberaz, en partenariat avec Grand Chambéry met à disposition de ses habitants un broyeur de végétaux thermique.

Pourquoi broyer ses végétaux ?

Parce que l'on peut les VALORISER :

- en faisant des économies et en évitant les trajets à la déchetterie,
- en utilisant son propre broyat pour pailler ses plantations du jardin afin d'éviter l'évaporation de l'eau,
- en gardant ses matières sèches dans son jardin, pour son compost par exemple !



Faites comme moi, broyer du vert au lieu de broyer du noir !

Comment et où le récupérer ?

Vous devez le réserver en vous adressant au secrétariat des services techniques de la mairie 04 79 60 74 90 ou par mail st.urba@barberaz.fr (Claire PERRIN).

Possibilité de réserver en demi-journée ou sur un week-end, 10 jours minimum avant la date retenue.

Ensuite, rendez-vous en mairie avec les pièces suivantes :

- carte nationale d'identité ou permis de conduire
- justification de domicile (de – de 3 mois),
- 1 chèque de caution de 1 000 € (à l'ordre du trésor public).
- 1 convention sera à remplir en mairie ainsi qu'une attestation sur l'honneur

ATTENTION
Une boule d'attelage est nécessaire pour transporter le broyeur !

Pour plus de renseignements : www.barberaz.fr

L'inclusion

L'inclusion à Studio Alpes Académie

Studio Alpes Académie est une association qui rassemble en un même lieu, le chant, la danse, le théâtre et la musique.

L'inclusion est partie prenante dans les différentes activités proposées. La question centrale est la personne en situation de handicap et son apprentissage. Elle est le propre acteur de son évolution et de l'amélioration de sa propre autonomie.

Regarder un spectacle, montre que l'on s'intéresse à elles, c'est un premier pas : c'est à la portée de tous, on crée de l'émotion en partant de bons sentiments. C'est utile mais pas suffisant.

Apprendre et progresser dans une discipline artistique demande la réunion de nombreuses conditions :

- Un lieu accueillant
- Des enseignants compétents (cette compétence s'acquiert au fil des années, donc, beaucoup d'expérience), avec des pratiques pédagogiques en constante évolution, en innovation par rapport à ce que l'école, d'une manière générale, est capable de proposer. Il est indispensable de « faire bouger les lignes »
- Des expériences réussies et des résultats « montrables », pouvant être appréciés simplement avec du bon sens, dans un premier temps.
- L'exercice dans un lieu ouvert, c'est-à-dire l'exercice de l'activité artistique ou culturelle, en cotoyant des valides dans le même lieu ou en pratiquant avec des valides, sans distinction.
- Un état d'esprit et un engagement sans faille : de la compétence, de la bienveillance et de l'accompagnement permettant de mesurer les progrès réalisés.

Dans cette voie, des expériences concrètes ont été très avant-gardistes et mettent à disposition une expérience acquise, des résultats connus de tous, et essaient de répondre à des besoins sans cesse croissants, dans l'ensemble des difficultés d'apprentissage.

Studio Alpes Académie a permis à des classes de l'école élémentaire de l'Albanne de participer à un spectacle inclusif.



Mme Manon WERNER, professeure de chant, avec des élèves du Studio Alpes Académie

Contact

Madame Isabelle HERLIN, Directrice
de Studio Alpes Académie,
3 Route de la Peysse 73000 Barberaz
Tél. : 06.83.37.99.67
<https://www.studio-alpes-academie.fr>



Concours photos 2023

3ème édition du Concours photos à BARBERAZ !

Venez, adultes et enfants, photographier des instants de vie ordinaires ou extraordinaires de la Commune. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2023 pour déposer vos photos en mairie sous enveloppe cachetée.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs barberaziens ou non.

Règlement et bulletin d'inscription à retirer à l'accueil de la mairie ou sur www.barberaz.fr/actualités

BARBERAZ
Concours photos
2023

Commune de Barberaz
Savoie

*«Instants de vie ordinaires
ou extraordinaires à Barberaz»*

Gratuit
et ouvert à tous
les photographes
amateurs

Règlement et bulletin
d'inscription à retirer en mairie
ou sur www.barberaz.fr
Concours ouvert
jusqu'au 30 décembre 2023

Bibliothèque sonore de Barberaz et de la Savoie

La bibliothèque sonore de Barberaz a été créée en 2015.

Elle s'adresse aux personnes empêchées de lire par déficience visuelle ou par un autre handicap dûment attesté.

Pour s'inscrire, il suffit de fournir un certificat médical nominatif, la copie de sa carte d'invalidité ou un document attestant d'une difficulté à lire.

Les prêts sont gratuits, ils se font sur place lors des permanences, ou envoyés en franchise postale aller et retour.

Il existe aussi un serveur sur internet <https://lesbibliothequessonores.org> permettant le téléchargement d'ouvrages sonores, sous certaines conditions.



Pour toutes autres informations
Permanence le lundi de 14h30 à 17h30 à la Bibliothèque
de Barberaz
Galerie de la Chartreuse
Contact : 06 08 28 39 08 - 73b@advbs.fr
Site : lesbibliothequessonores.org

Expressions libres

Expression de la liste « Mieux vivre à Barberaz »

UNE PERIODE COMPLIQUEE

Le conseil municipal du 22 Mars a voté une augmentation de 9,06 % du taux d'imposition des taxes foncières, actant un peu plus de 210k€ de recettes supplémentaires. Cette décision difficile s'explique par diverses raisons :

- Le bouclier tarifaire s'applique seulement aux petites communes, Barberaz n'est pas concernée ! Le coût de ces hausses s'élève à environ +100 K€ pour 2023 et sera supérieur en 2024 (nouveau contrat d'électricité). Pour éviter le gaspillage et assurer la transition énergétique, d'importants travaux s'imposent comme la rénovation des passoires thermiques des bâtiments construits dans les années 1970 (écoles Concorde et Albanne, Maison du stade) tout comme la rénovation totale de l'éclairage public.

- le nouveau contrat de restauration scolaire suit également le rythme inflationniste que connaissent les foyers en matière de dépenses alimentaires (les hausses n'étant jamais répercutées totalement sur les familles).

- notre commune connaît une hausse importante de son nombre d'habitants (+ 15 % en 8 ans), nécessitant l'adaptation des effectifs aux besoins de la population. La tension sur les recrutements et les décisions gouvernementales relatives à la fonction publique (dégel du point d'indice) impactent considérablement ces budgets.

- mieux vivre à Barberaz passe par l'amélioration du quotidien : aide à l'achat de vélos électriques et de cuves de récupération d'eaux pluviales ; lutte contre le moustique tigre ; plantation d'arbres ou encore la mise en œuvre d'une politique culturelle ouverte à tous.

Toutes ces charges supplémentaires doivent être comparées à la hausse modeste des dotations par l'État (+ 13 500 € en 2023) et à l'augmentation des bases de 7% votée par le Parlement (+160k€).

La commune de Barberaz n'est malheureusement pas la seule impactée par ce contexte défavorable : la presse nationale relevait récemment la hausse généralisée de la taxe foncière dans le pays comme en Savoie. L'agglomération de Grand Chambéry qui n'avait pas fait évoluer le taux de cet impôt depuis 2017 a décidé d'une augmentation de 100 % cette année.

A noter que cette hausse de 9% des impôts fonciers sera la seule du mandat, plaçant cette hausse en dessous des +20% pratiqués entre 2008 et 2014 et les +10% appliqués sous le mandat précédent.

A. Boix-Neveu - F. Mauduit - D. Goddard - JP. Coudurier - MN. Gerfaud-Valentin - JC. Bernard - M. Le Chêne - G. Mugniery - N. Ratel-Dussollier - P. Dupuis - N. Laurent - A. Maenner - K. Mauvilly-Graton - J. Pérot - JM. Princé - Y. Rota-Bulo - JP. Tissinié - B. Mollard - MF. Pichat - S. Selleri

Expression de la liste « Barberaz ensemble »

Monsieur le Maire a précisé préférer une dette financière à une dette écologique. Il est dangereux d'opposer dette financière et dette écologique. Nous ne voulons pas entraîner notre commune dans cette impasse, et continuer à investir le champ indispensable de la transition écologique de manière raisonnée, efficace, scientifique, et non pas dogmatique. C'est un mensonge de dire que la dette de Barberaz s'effacera ! les habitants devront payer. L'augmentation spectaculaire des impôts en est déjà la preuve. La transition écologique passera par plus de sobriété et bien-sûr dans les constructions, équipements, consommation d'énergie et non pas par des réhabilitations soumises à toujours plus de confort, de technicité, de normes sous prétexte que la dette financière n'est pas importante. Sobriété financière dans certaines dépenses et investissement constant et responsable dans une transition écologique peuvent au contraire se rejoindre.

D. Dubonnet - Y. Fétaz - AC. Thiebaud - G. Mongellaz - B. De Rivaz

Expression de la liste « Un nouveau souffle pour Barberaz »

Lors de la commission finances, notre liste a exprimé sa position sur les différents enjeux de notre commune notamment la rénovation globale de l'école de l'Albanne qui est un investissement pour les générations futures. Nous avons été écoutés, nos échanges ont été constructifs. Pierre Maulet Vice-Président de cette commission a trouvé dommageable que les élus de l'opposition n'aient pas daigné être présents à cette réunion oh combien importante pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

N. Laumonier - P. Maulet

AGENDA

Juillet 2023

- 1er juillet Food truck -19h00 avec "les Frères Bandini" - place de la mairie.

- Fête du 14 juillet - 20h -Plaine des sports avec "le grenier de la chanson" et "Frontpage seventies"* Feu d'artifice en soirée.

- 18 juillet Food truck - 18h30 et à 22h, ciné d'été en plein air avec "Zootopie" (repli en salle polyvalente si pluie).

- 22 juillet Food truck - 18h30 avec "Mélo Trio" - place de la mairie.

- 29 juillet Food truck - 18h30 avec "Sentenza" - place de la mairie.

Août 2023

- 26 août Food truck -18h30 avec "Sésâme Quintet" et à 21 h cité d'été en plein air avec "De toutes nos forces" - plaine des sports (repli en salle polyvalente si pluie).

Fermeture de la mairie

- Le mercredi 5 juillet (séminaire agents-élus)

- Les samedis du 15 juillet au 12 août inclus

- Le lundi 14 août

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 2 septembre
de 9h à 13h
salles polyvalentes

Passage du **TOUR DE FRANCE** sur la Commune

Mardi 20 juillet 2023

La circulation sera neutralisée au passage de la course de 11h45 à 16h dans les rues suivantes : Départementale 5 - La Peyse - 8 mai 1945 - Jules Verne - Apremont